

Règlement du « Concours Vidéo La Valette 2018 ».

1. Le concours s'intitule "**Concours Vidéo La Valette 2018**".
2. Le concours est ouvert aux élèves de **3^e, 4^e et 5^e année** (Forms 3, 4, 5) apprenant le français en tant que langue étrangère dans les collèges, les écoles religieuses et indépendantes de Malte et de Gozo.
3. Les objectifs de ce concours sont les suivants :
 - Rendre l'apprentissage et l'enseignement du FLE plus motivants afin de créer une éducation plus holistique ;
 - Faire découvrir l'histoire de la ville capitale de Malte ; grâce à ce concours les apprenants découvriront les monuments de notre ville capitale, La Valette.
 - Sensibiliser les apprenants aux activités qui se dérouleront en 2018 quand La Valette sera la ville capitale européenne de la culture.
 - Encourager les apprenants à prendre part d'une manière active dans leur apprentissage et déclencher la créativité artistique chez eux.
4. Le concours sera lancé par e-mail dans tous les collèges de Malte et de Gozo, sur le site Web de l'APFM (www.apfmalte.com) et la page Facebook de l'Association **le lundi, 9 octobre 2017**. Le concours sera ouvert jusqu'au **lundi 11 décembre 2017**.
5. Les élèves qui participeront à ce concours devront **filmer et envoyer une courte séquence vidéo** (pas plus d'**1 minute** et **format mp4**) sur un CD qui montre un monument ou un bâtiment historique à La Valette. Dans la vidéo les participants doivent encourager les spectateurs à visiter cet endroit. Ils peuvent se filmer ou faire entendre leur voix. La promotion doit être faite en français. Une seule activité par élève sera acceptée. Les élèves devront écrire leur nom, leur classe et le nom de leur école sur le CD.
6. Il est important que les participants remplissent la fiche d'inscription. Toute participation qui ne comporte pas la fiche d'inscription ne sera pas retenue. **Les fiches d'inscription et les CD devront arriver au Centre Franco-Maltais au plus tard le lundi 11 décembre 2017.**
7. Tous les participants recevront un certificat de participation. Les élèves des 3 meilleurs vidéo-clips recevront également un certificat de mérite. Les 3 meilleures participations seront mises sur le site de l'APFM et les trois premiers gagnants recevront un prix chacun.

8. Les certificats et les prix seront décernés pendant l'Assemblée Générale de l'APFM **le 26 janvier 2018**. Les résultats seront communiqués en janvier 2018 sur le site Web de l'APFM (www.apfmalte.com) et la page Facebook de l'Association.

9. Les critères de jugement seront les suivants :

- La qualité de la vidéo ;
- L'originalité et la créativité.
- La qualité et la prononciation du français.

10. Les participants devront envoyer les fiches d'inscription et les CD à l'adresse suivante : **«Concours Vidéo La Valette 2018 » APFM c/o Centre Franco-Maltais, Junior College Complex, Msida** ou les remettre personnellement au Centre Franco-Maltais **avant le lundi, 11 décembre 2017**.

Le Comité de l'APFM se réserve le droit de mettre les vidéos sur le site de l'APFM/la CEO/la FIPF.
